

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Séance du 12 décembre 2023 à 18h00

### Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

### Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

ANCIAUX Christèle 1 AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS BERETTI Renaud<sup>1</sup> **BRAUER Michelle** Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET 3 AIX-LES-BAINS Т **CARDE Daniel** AIX-LES-BAINS 4 Т Т FRAYSSE Claudie 5 AIX-LES-BAINS Pouvoir de Nicolas POILLEUX FRUGIER Michel 6 AIX-LES-BAINS Т GIMENEZ André AIX-LES-BAINS MOIROUD Christophe 8 AIX-LES-BAINS Т Pouvoir de Nicolas VAIRYO Pouvoir de Lucie DAL PALU AIX-LES-BAINS Т MONTORO-SADOUX Marie-Pierre Pouvoir de Jean-Marc VIAL 10 AIX-LES-BAINS Т MOUGNIOTTE Alain Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL AIX-LES-BAINS PETIT GUILLAUME Sophie 11 ARDOUVIN Michel **BOURDEAU** 12 **CROZE Jean-Claude** Pouvoir de Marthe MASSONNAT BRISON SAINT INNOCENT 13 Pouvoir de Manuel ARRAGAIN Т **BARBIER Marie-Claire CHINDRIEUX** 14 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle 15 DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER Nicolas 16 BRAISSAND Jean-François **ENTRELACS** 17 Pouvoir d'Yves GRANGE 18 **ENTRELACS COCHET Claire ENTRELACS** GERBELOT Gaëlle 19 **GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian 20 **GRESY-SUR-AIX PIGNIER Colette** 21 **GRESY-SUR-AIX** TROQUIER Chrystel 22 DA SILVA LOPÉS Philippe LA BIOLLE Т 23 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** 24 MAITRE-WILDAY Andrew 25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT S LE BOURGET DU LAC **MERCAT Nicolas** Arrivé après la 7ème délibération 26 SIMONIAN Edouard 27 LE BOURGET DU LAC **HUYNH Antoine** 28 LE MONTCEL FONTAINE Nathalie 29 **MERY MERY** ROULET Stéphane 31 MOTZ **CLERC Daniel** FILIPPI Laurent MOUXY Т 32 **RAVANNE Catherine** MOUXY 33 Т **CARRIER Christiane** 34 ONTEX MICHEL Thierry **PUGNY CHATENOD** S 35 Т **ROGNARD Olivier** 36 RUFFIEUX **GELLOZ Bernard** 37 SAINT OFFENGE TOUGNE-PICAZO Brigitte 38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE 39 **TRESSERVE** Т LOISEAU Jean-Claude **TRESSERVE** ROUSSEL Christian 40 **TREVIGNIN FAYOLLE** Dominique 41 AGUETTAZ Robert 42 VIVIERS-DU-LAC VIVIERS-DU-LAC SCAPOLAN Martine 43 **BERNON Martine** VOGLANS 44 Pouvoir de thibaut GUIGUE

### 23 communes présentes

### <u>Absents excusés :</u>

**VOGLANS** 

CHANAZ **HUSSON Yves** SAVIGNAC Claude CONJUX GRESY-SUR-AIX POURCHASSE Patrick RAMEL Sandrine LE BOURGET-DU-LAC

MERCIER Yves

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sorti de la salle pour le vote de la 22<sup>ème</sup> délibération relative au compte administratif 2023 du budget Camping

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 décembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 42 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 10 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

N° : 17 Année : 2023 Exécutoire le : 1 9 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 1 9 DEC. 2023

Visée le : 1 9 DEC. 2023

### **FINANCES**

### **Budget des Ports**

# Constitution d'une provision pour la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET)

Monsieur le Président rappelle que la collectivité est tenue de provisionner les charges initiées par la mise en œuvre des Comptes Epargne Temps (CET). Les sommes provisionnées doivent permettre de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble du personnel et notamment les coûts supportés par le service lors de la consommation des droits ouverts aux personnels concernés (indemnisation, congés, remplacement, prise en compte par le régime de retraite additionnel de la fonction publique...)

Pour 2023, le montant des charges à provisionner est chiffré à 9 000 euros. Ce montant est évalué sur la base du produit du traitement mensuel de base rapporté à la journée par le nombre de jours de CET épargnés par les agents.

Monsieur le Président propose de constituer une provision pour ce montant. Actuellement, le montant inscrit dans la balance du budget PRINCIPAL au titre de la provision pour CET est de 0. Le montant de la dotation 2023 sera ainsi de 9 000 euros.

La dotation de la provision est une écriture réelle semi-budgétaire. Les crédits sont ouverts au chapitre 68.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président à constater les opérations comptables pour la constitution de la provision.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023

Le Président, Renaux BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

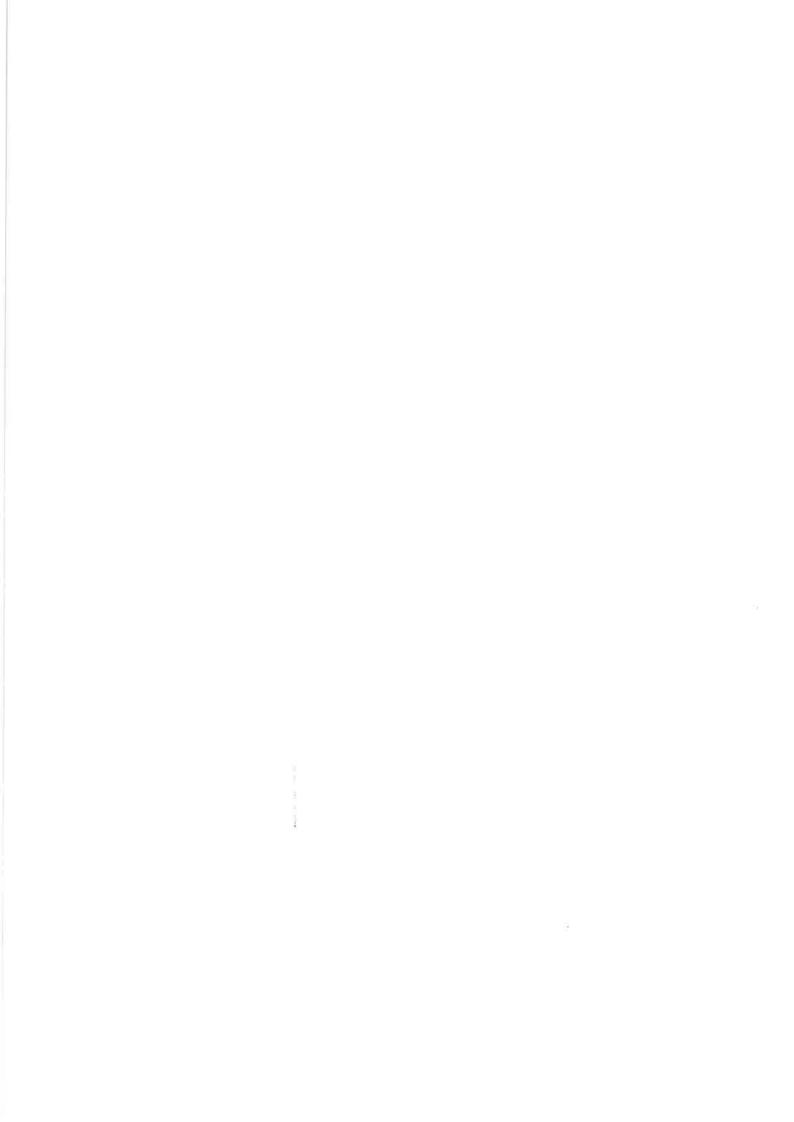
Délégués en exercice : 68

Présents : 45

Présents ou représentés : 55

Votants: 55Pour: 55Contre: 0Abstentions: 0

Blancs: 0



### Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Budget des Ports - Constitution d'une provision pour la mise en oeuvre des Comptes Epargne Temps (CET) - -

Date de transmission de l'acte :

19/12/2023

Date de réception de l'accusé de

19/12/2023

réception:

Numéro de l'acte :

d4792 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20231212-d4792-DE

Date de décision :

12/12/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Autres délibérations ou décisions

